

Explication de l'enquête publique



Une enquête publique sert à demander l'avis des habitants sur des projets publics.

Cette enquête publique faite par Bordeaux Métropole concerne la mise à jour de plusieurs plans d'**alignement** à Bordeaux.

Un **alignement** est une ligne invisible qui sépare une propriété privée du trottoir ou de la route que l'on appelle domaine public.

Parfois, cet alignement passe sur la propriété privée.

Dans ce cas, on dit que la propriété est « frappée d'alignement ».

Le **plan d'alignement** est le document qui dessine cet alignement sur une rue.

Certains plans d'alignement sont très anciens.

Il est utile de les modifier.

Donc Bordeaux Métropole vous demande votre avis pour savoir si vous êtes d'accord avec les modifications d'alignement proposées.

Ces modifications vont :

- Soit réduire l'alignement

La propriété n'est alors plus « frappée d'alignement »

- Soit laisser l'alignement au même endroit
- Soit ajouter un alignement qui n'existait pas.

Les documents de l'enquête sont :



- Déposées à la mairie de quartier de Caudéran
- Déposées à la Cité municipale, 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux
- Mis en ligne sur le site internet

www.participation.bordeaux-metropole.fr à « Plans d'alignement à Bordeaux – Mise à jour : Campagne 2025 ».

Qu'y a-t-il dans le dossier d'enquête ?

- Une notice explicative
- L'explication de l'enquête (ce document)
- Des plans situant chaque rue concernée
- Des plans de l'alignement existant de chaque rue
- Des plans de l'alignement proposé de chaque rue
- La liste des propriétaires concernés



Vos avis peuvent être :



- Mis sur un registre d'enquête, qui est un cahier contenu dans les documents de l'enquête
- Mis sur le site internet, dans la rubrique « Je donne mon avis »
- Donnés à l'oral ou à l'écrit à un **commissaire enquêteur** à des heures et jours d'accueil que vous trouverez en page 10
- Envoyés par courrier au commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur est une personne qui écoute et renseigne les propriétaires.

Le commissaire enquêteur écrit un rapport à la fin de l'enquête.

Ensuite, Bordeaux Métropole prend une décision.

La décision est envoyée par courrier aux propriétaires concernés.

Textes juridiques concernés :

Code de la voirie routière, articles L112-2, R141-4 à 9

Code des relations entre le public et l'administration,
articles L134-1 et 2, R134-3 à 32

Code général des collectivités territoriales



Sujet de l'enquête

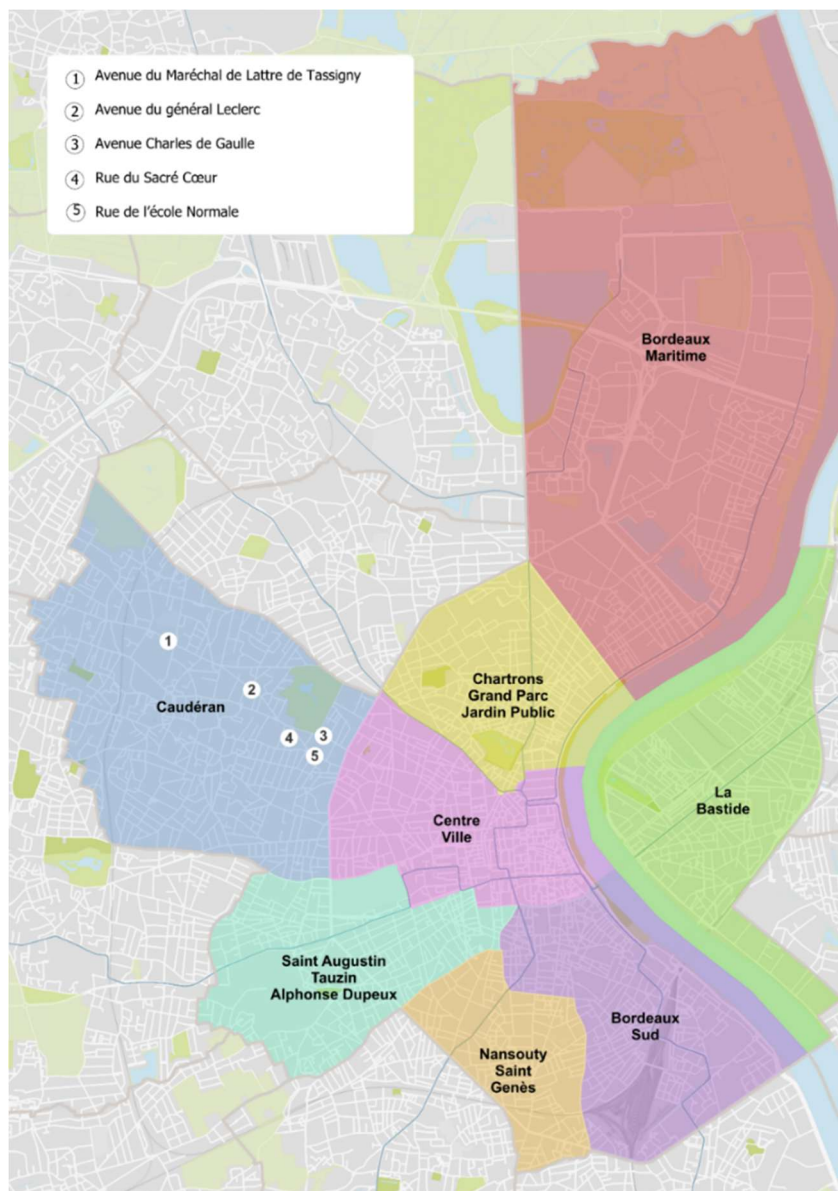
Les plans d'alignement concernés par l'enquête publique sont ceux des rues :

- Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
- Avenue du Général Leclerc
- Avenue Charles de Gaulle
- Rue du Sacré Cœur
- Rue de l'Ecole Normale.

Elles se situent à Bordeaux Caudéran.

Des travaux ont été faits sur ces rues pour le bus express Ligne G.

Voici les propositions faites par Bordeaux Métropole, rue par rue :



1. Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

Bordeaux Métropole propose de maintenir le plan d'alignement au même endroit qu'aujourd'hui au niveau de l'école des Pins Francs et du pont au-dessus de la voie ferrée.

Bordeaux Métropole propose de réduire le plan d'alignement au niveau des limites de propriété :

- Devant l'entrée du cimetière des Pins Francs
- Devant le parking de la piscine Stéhélin
- Devant le square Honoré d'Estienne d'Orves
- Sur les portions de propriétés privées frappées d'alignement, au numéro 195 et entre les numéros 242 et 278 de la rue.

Ces propriétés ne seraient donc plus frappées d'alignement.

2. Avenue du Général Leclerc

Bordeaux Métropole propose de maintenir le plan d'alignement au même endroit qu'aujourd'hui aux numéros 140 à 158 de l'avenue du Général Leclerc :

- la résidence Le Sully,
- le magasin Picard,
- l'immeuble à l'angle avec l'avenue Saint Amand (sur une zone déjà achetée par Bordeaux Métropole).

Bordeaux Métropole propose de réduire le plan d'alignement au niveau des limites de propriété :

- entre les numéros 78 et 90 de l'avenue du Général Leclerc
- entre les numéros 4 et 50 de l'avenue du Général Leclerc.
- devant le monument aux morts.

Ces propriétés ne seraient donc plus frappées d'alignement.

3. Avenue Charles de Gaulle

Bordeaux Métropole propose de maintenir le plan d'alignement au même endroit qu'aujourd'hui au numéro 81 bis de l'avenue Charles de Gaulle (devant le portillon), car le trottoir est déjà aménagé :



Bordeaux Métropole propose de réduire légèrement le plan d'alignement devant la résidence Le Parc (66 à 74 avenue Charles de Gaulle).

Il serait en partie maintenu car le trottoir est déjà aménagé le long de la propriété :



Bordeaux Métropole propose de réduire le plan d'alignement au niveau des limites de propriété :

- devant l'école Sainte-Marie de Grand Lebrun
- devant le Parc Bordelais
- devant les numéros 135 à 145 de l'avenue Charles de Gaulle
- devant les numéros 73 à 81 de l'avenue Charles de Gaulle
- devant les numéros 24 à 78 de l'avenue Charles de Gaulle
- à l'angle avec le boulevard du Président Wilson, au niveau de la boutique Le Jardin des Fleurs.

Ces propriétés ne seraient donc plus frappées d'alignement.

4. Rue du Sacré Cœur



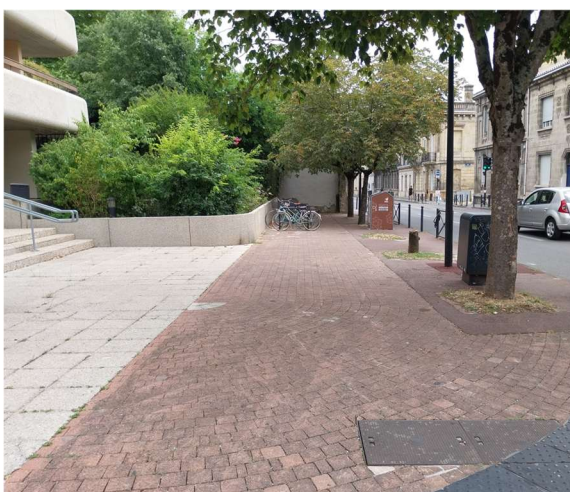
Bordeaux Métropole propose de décaler le plan d'alignement au niveau du mur du numéro 56 rue du Grand Lebrun.

Ainsi, cette propriété privée ne sera plus frappée d'alignement.

5. Rue de l'Ecole Normale

Bordeaux Métropole propose de maintenir le plan d'alignement au même endroit qu'aujourd'hui

- devant la résidence les Portes de Caudéran, car le trottoir est déjà aménagé :



- sur le mur de pierre au 175 rue de l'Ecole Normale, car le trottoir est trop étroit.

Aujourd'hui, le trottoir ne permet pas le passage des poussettes et fauteuils roulants.



Bordeaux Métropole propose de réduire le plan d'alignement au niveau des limites de propriété :

- devant l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) de l'Académie de Bordeaux
- devant l'école privée du Bon Pasteur
- devant les numéros 114, 143 et 199 rue de l'Ecole Normale.

Ces propriétés ne seraient donc plus frappées d'alignement.

Heures et jours d'accueil du commissaire enquêteur :



- **Jeudi 27 novembre de 15h30 à 18h30**

A la mairie de Quartier de Caudéran, 130 avenue Louis Barthou

- **Mardi 09 décembre de 12h à 15h**

A la Cité Municipale de Bordeaux, 4 rue Claude Bonnier